

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »

Introduction

La Réunion : plate-forme d'excellence ou de référence dans l'Océan Indien.

Face à cette ambition de la Région Réunion, le constat est que notre île dispose désormais d'atouts incontestables dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication avec des infrastructures devenues performantes et une population technophile.

Ainsi, les coûts de connexion aux grands réseaux mondiaux et à Internet sont devenus les moins chers de toutes les îles de l'Océan Indien et le réseau régional ouvre la perspective de couvrir 100 % de la population réunionnaise en haut débit en 2009. La concurrence des opérateurs de télécommunications peut désormais pleinement s'exercer. La population réunionnaise est entrée dans la « société de l'information », au même niveau qu'en Europe, puisque 61% des Réunionnais de plus de 15 ans ont accès à Internet depuis leur domicile. La mise en réseau des lycées est pratiquement achevée et ces derniers disposent d'équipements informatiques nombreux (1 PC pour 4 élèves au dernier recensement de 2008). Pour ceux qui ne peuvent avoir accès à domicile ou à l'école, le réseau des cybercases et cyberbases a été consolidé avec une quarantaine d'espaces, répartis sur le territoire de façon assez homogène proposant une assistance à l'utilisation des TIC pour la population réunionnaise.

La Réunion a donc des avantages comparatifs forts sur la zone qu'il s'agit de pérenniser, renforcer (infrastructure, société de l'information) et exploiter (production de contenus, développement de la filière TIC), la situation restant fragile :

En effet, il est nécessaire de renforcer la compétition sur les liaisons intercontinentales, en contribuant dans le même temps à l'accroissement des réseaux de communications électroniques entre les îles de l'Océan Indien et dans cette région sud du monde.

De plus, au niveau national et international, la question du développement du très haut débit se pose de manière accrue. La Réunion doit garder son avance dans ce domaine et il conviendra en 2009 de définir une stratégie qui permettra à la Réunion de ne subir aucun retard et, aux acteurs, de s'adapter aux évolutions législatives en cours (LME).

En réponse au besoin de démocratisation des usages et d'amélioration des services à valeur ajoutée pour la population réunionnaise, la Région Réunion poursuivra son engagement dans des projets structurants pouvant avoir un effet levier sur son économie. Il s'agira notamment :

- En partenariat avec le Conseil Général, de lancer une première phase expérimentale de déploiement des environnements numériques de travail ;

- De poursuivre le partenariat avec les Cybercases ;
- En matière de tourisme, de créer les conditions d'exploitation de la plateforme d'information et réservation mutualisée entre les acteurs publics et privés ;
- En matière de patrimoine, de lancer les premiers projets pilotes répondant au besoin de connaissance des Réunionnais ou de découverte des touristes ...;

Ces projets s'inscrivent tous dans le cadre de la contractualisation du PO FEDER 2007-2013.

Enfin La filière TIC reste au cœur de la politique de développement économique conduite par le Conseil Régional comme filière à potentiel de croissance susceptible de développer des produits pour le marché endogène et exogène et d'accroître ses emplois.

A – Le défi préalable : Œuvrer Pour L'égalité D'accès Aux Réseaux

Au niveau local et régional,

Contexte

Depuis 2003 et le lancement du réseau régional à haut débit Gazelle par la Région, La Réunion rattrape peu à peu son retard sur la métropole dans le secteur du haut débit tant du point de vue de la couverture du territoire que de l'instauration d'une véritable concurrence.

Grâce aux initiatives régionales, 5 nouveaux Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) concurrencent l'opérateur historique (Only, Izi, Mediaserv, Runnet et Zeop).

Suivi de la fin du déploiement de Gazelle

La Réunion Numérique, société ad-hoc créée par les membres du groupement retenu (Mediaserv, Sogetrel et LD Collectivités) pour gérer le réseau régional à haut débit Gazelle, a réalisé la première tranche de son programme en 2008. D'ores et déjà, Only (Outremer Telecom) a pu développer son offre ADSL en utilisant ce réseau, de même que SRR (Groupe Cegetel) en est client.

La mise en œuvre complète est prévue pour le deuxième semestre 2009 avec le dégroupement de 100% des répartiteurs de France Télécom. Le délégataire proposera alors à tous les opérateurs des prises xDSL avec des débits pouvant aller jusqu'à 20Mbps en fonction de la longueur de la ligne téléphonique. Les FAI pourront ainsi fournir des offres triple play (internet + téléphonie + télévision) dans de bonnes conditions, ainsi que des offres allant au-delà des 8 Mégabits par secondes (Mbps), débit maximum proposé par les opérateurs aujourd'hui.

Outre le suivi de la Délégation de Service Public proprement dit, la Région vérifiera, en 2009, le positionnement des offres du délégataire et l'adéquation du catalogue de services (nature des services, tarifs), validé en mai 2007, avec le marché, très fluctuant dans le domaine des TIC.

Pour les foyers localisés trop loin des répartiteurs de France Télécom (plus de 8 km) et qui ne peuvent bénéficier de l'ADSL en raison de contraintes techniques, un réseau Wimax (hertzien) sera finalisé en 2009. L'objectif est de couvrir 100% de la population réunionnaise en haut débit. Toutefois, le câble ou l'ADSL permettant d'atteindre actuellement des débits supérieurs au Wimax, la Collectivité étudiera en 2009, avec l'aide de son délégataire, les moyens d'améliorer la couverture ADSL de notre territoire, lorsque c'est nécessaire, en utilisant la possibilité de dégroupage au sous-répartiteur autorisé par la LME (Loi de Modernisation des Entreprises) du 4 août 2008.

Le très haut débit

La Réunion est désormais en avance pour la couverture de son territoire, mais il importe de continuer à anticiper les besoins.

Plusieurs réseaux très haut débit (THD)¹ sont en cours de déploiement en métropole.

Ces réseaux « nouvelle génération » visent à répondre à l'augmentation croissante des usages et des besoins en débit que l'ADSL ne pourra plus satisfaire à moyen terme. Ils consistent à déployer du câble (fibre optique ou câble coaxial) jusqu'à l'abonné (et à ne plus utiliser le câble cuivre téléphonique).

L'importance de ces développements a conduit le gouvernement à adopter des dispositions dans la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) pour faciliter l'aménagement du territoire en fibre optique. En particulier, la loi prévoit :

- La facilitation de l'entrée des câbles optiques des opérateurs dans les immeubles existants
- L'obligation de pré-équiper les nouveaux immeubles (dès 2010)
- L'encouragement des Collectivités à construire des réseaux mutualisant notamment les travaux pour abaisser les coûts et faciliter le déploiement des opérateurs
- La mutualisation des réseaux très hauts débit entre opérateurs
- Le partage des fibres optiques des opérateurs, notamment dans les immeubles.

A la Réunion, la société Intercâble déploie un réseau de ce type sous la marque Zeop. Mais le risque d'un nouveau décalage avec l'offre de services de certaines régions métropolitaines est patent. Aussi, la Région lancera, en 2009, les études permettant de mieux saisir ces nouveaux enjeux et opportunités, de proposer une stratégie en concertation avec les autres collectivités, les bailleurs sociaux et les acteurs compétents en la matière, afin de dynamiser les initiatives des tiers sans perturber le libre exercice de la concurrence.

Au niveau intercontinental et international,

Continuer à agir pour la baisse des prix sur la liaison Réunion/Paris, veiller à la pérennité et la compétitivité des infrastructures desservant La Réunion et développer la coopération dans le secteur des communications électroniques

Les acteurs économiques et les opérateurs l'ont récemment confirmé : **le coût d'accès à l'abonné sur le territoire réunionnais égale désormais celui de la France Métropolitaine².**

Le facteur de surcoût reste le coût de la liaison longue distance.

Longtemps en situation de monopole, la commercialisation des capacités sur SAFE a connu en 2008 un début d'ouverture à la concurrence. Ainsi, 2 opérateurs ont pu commander des liaisons Réunion/Paris à des membres du consortium SAFE, autres que France Télécom. Toutefois, les capacités totales dont disposent ces autres opérateurs ne sont pas connues. Rien ne garantit donc que cette concurrence, encore fragile, aura un impact durable sur les prix de SAFE. En tout état de cause, la saturation de ce câble est, à terme, inéluctable.

¹ Sont considérés comme réseaux très haut débit, les réseaux fournissant à l'abonné des débits supérieurs à 20 Mbps.

² En effet, le coût de location de la ligne téléphonique à France Télécom est fixé par l'ARCEP à un tarif identique sur l'ensemble du territoire national et la collecte régionale est accessible, grâce à Gazelle, sur toute l'île à des tarifs compétitifs.

En décembre 2007, France Télécom a annoncé la construction d'un câble, LION, entre La Réunion, Maurice et Madagascar. Toutefois, malgré la demande de la Collectivité régionale, France Télécom n'a pas communiqué ses tarifs prévisionnels et a explicitement indiqué à la Région Réunion qu'elle ne vendrait pas de droit irrévocable d'usage (IRU).

La Réunion pourrait donc se trouver, à moyen terme, captive d'un câble SAFE ouvert à la concurrence mais vieillissant et en saturation progressive ainsi que d'un monopole non régulé de France Télécom sur le câble LION de nouvelle génération.

C'est pourquoi, en coopération avec le gouvernement de Madagascar, la Région Réunion souhaite mettre en œuvre, en 2009, le projet RAVENAL, afin :

- d'améliorer structurellement et à long terme la sécurité et les conditions de raccordement de chacune des deux îles aux grands réseaux de communications électroniques mondiaux, d'une part, et entre elles, d'autre part, en permettant le raccordement de La Réunion aux câbles SEACOM et/ou EASSY³ et le raccordement de Madagascar au câble SAFE dans des conditions techniques et financières attractives ;
- de disposer de capacités de télécommunications publiques entre les grands centres urbains des deux îles, notamment Antananarivo et Saint Denis, pour faciliter les projets de coopération envisagés par les deux parties, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la formation professionnelle, de la recherche et de la médecine ;

Pour la Région, ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre de la création par le Conseil Régional de La Réunion d'un service public local de désenclavement numérique de l'île chargé de mettre en œuvre un réseau extra insulaire, sur la base de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que sur le principe de la continuité territoriale.

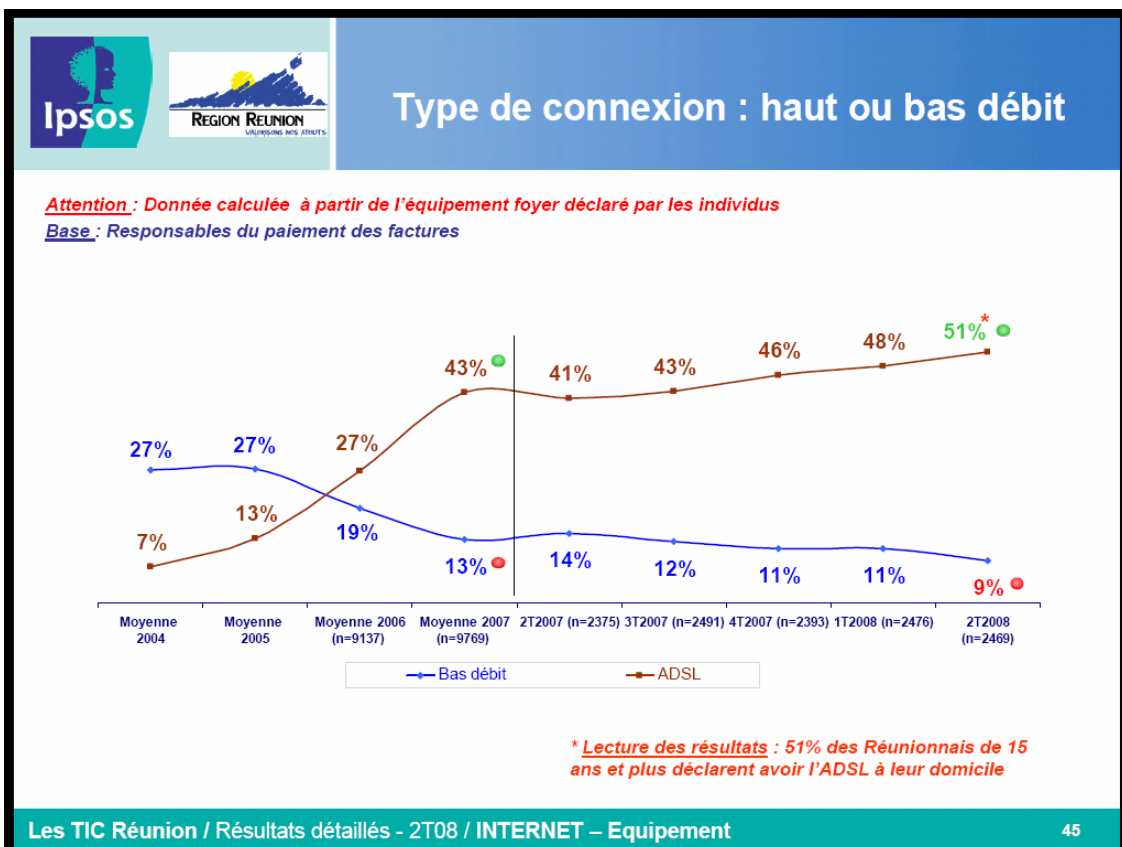
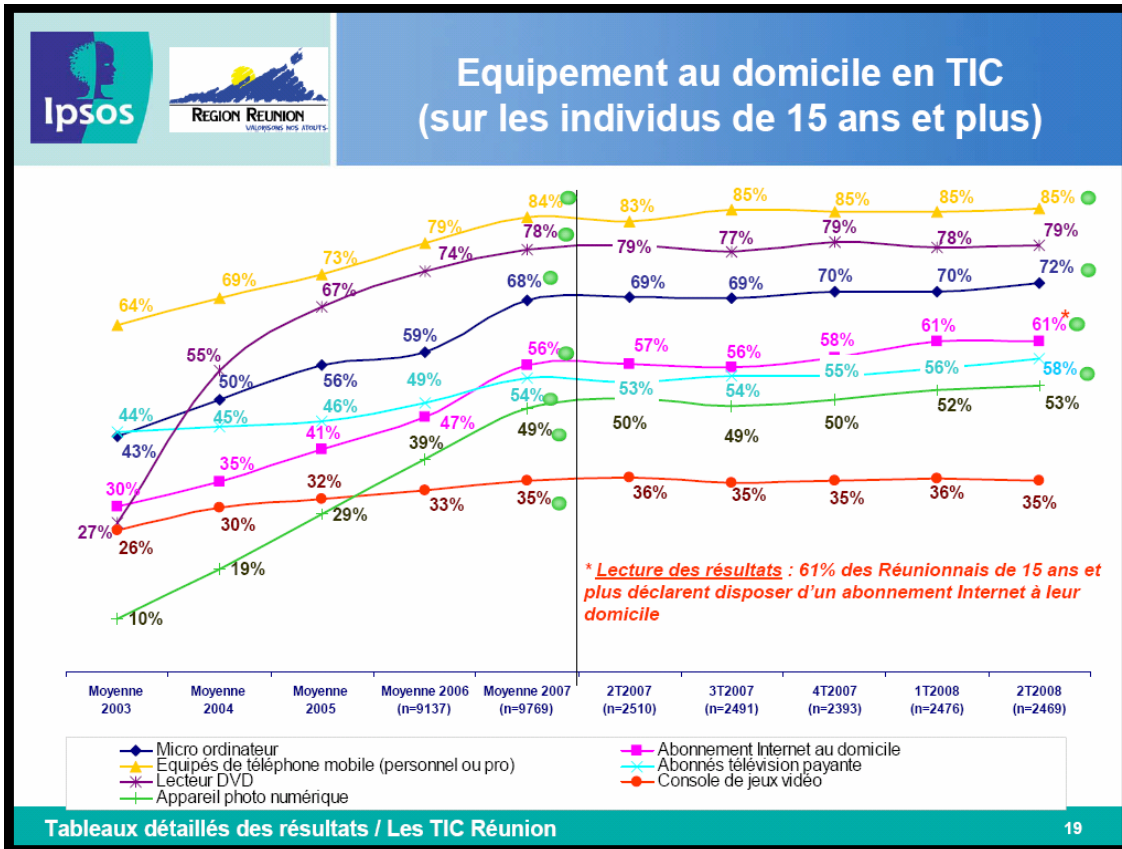
Le développement de l'accès à l'audiovisuel public

Le développement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) et de l'audiovisuel public à la Réunion a été demandé à plusieurs reprises au Gouvernement par la collectivité régionale qui aspire à une égalité de traitement entre les Français de la Réunion et ceux de Métropole. Les conditions de développement de la télévision numérique dans les DOM ont fait l'objet, en 2008, du rapport MEAR, fruit d'une large concertation avec les acteurs locaux, qui propose des modalités et un calendrier de déploiement. La Région Réunion suivra avec attention la mise en œuvre de ces propositions, sachant que le temps presse si les délais fixés pour la fin de l'analogique sont maintenus, à savoir fin 2011.

B - Œuvrer Pour l'égalité D'accès Aux Services – contribuer au développement des usages pour tous

³ Câbles devant desservir Tulear et dont la construction est prévue pour 2009 et 2010

Contexte



La progression du taux de pénétration de l'ADSL, jusqu'à présent indicateur d'alerte par son écart avec la métropole, a été cette année encore remarquable (+10% en un an). De ce fait, la majorité des Réunionnais possède désormais une connexion haut débit.

Avec en outre le lancement des offres 3G des opérateurs de téléphonie mobile et la baisse des coûts de la microinformatique⁴, les usages, restés limités, devraient se développer.

L'accès pour la population : poursuivre l'accompagnement du réseau des Cybercases

L'aide aux actions

Les projets Cybercases ont, à ce jour, rempli les objectifs d'activités contractualisés avec l'Europe et la Région lors de la mise en œuvre du dispositif en 2001.

13% des Réunionnais se rendent ainsi, plus ou moins régulièrement, dans les 21 Cybercases, réparties sur tout le territoire, pour s'initier aux TIC mais également pour accéder à de nouveaux services : périscolaire, insertion, démarches citoyennes, et, depuis mi-2008, actions de lutte contre l'illettrisme.

Tous ces nouveaux services ont été initiés et/ou mutualisés grâce à la mission d'animation, mise en place par le Conseil Régional, qui a permis de nouer des partenariats structurants avec d'autres entités publiques telles que l'ANPE, la CAF, les Assedic.

Pour poursuivre cette dynamique, il est proposé de renouveler, en 2009, l'aide financière aux espaces associatifs lorsqu'ils mettent en place des actions d'animation structurantes et de continuer le financement de la mission d'animation. Celle-ci axera son travail sur la mise en place de services à valeur ajoutée.

L'accès des lycéens : de nouveaux services avec le développement progressif des environnements numériques de travail.

Dès 2006, la Collectivité Régionale a engagé la mise en réseau globale des lycées, en vue de favoriser le développement de nouveaux projets pédagogiques et de faciliter les échanges entre les professeurs, l'équipe administrative, les élèves et les familles.

En 2006, 2007 et 2008, une trentaine de lycées a bénéficié d'une aide spécifique de la Région Réunion et l'Union Européenne, pour mettre à niveau leur réseau informatique, en conformité avec le schéma directeur « pour le développement des TIC dans les lycées » adopté en 2005.

En 2009, il sera procédé au solde et à la vérification des dossiers de travaux de câblage informatique réalisés dans les lycées en 2008.

Par ailleurs, comme dans la plupart des régions françaises, plusieurs établissements d'enseignement secondaire ont demandé qu'une plateforme intégrée de type Environnement Numérique de Travail (communication-enseignants-lycéens-parents, accompagnement du travail à la maison, ...) soit mise en œuvre.

La faisabilité de cette demande a été étudiée en 2008 par La Région Réunion, le Département, ainsi que l'Académie de La Réunion et la Caisse des Dépôts et Consignations. Sur la base des conclusions de cette étude, une première phase d'expérimentation avec quelques établissements pilotes devrait être lancée en 2009.

C – Suivre l'évolution de la Société de l'Information – mesurer l'impact des actions conduites par la Collectivité et informer les acteurs

⁴ Micro-ordinateur bureautique : le premier prix est à 400 euros (portable ou EEE PC en grande surface, tour Linux chez un assembleur) à La Réunion.

Suivre l'évolution de la société de l'Information à La Réunion et mesurer l'impact des actions conduites par la Collectivité

Les enquêtes récurrentes :

L'Observatoire TIC de la Région Réunion produit une enquête assez complète trimestrielle sur l'équipement et les usages des Réunionnais en matière de TIC (qualification et diversité des services, qualité perçue par les usagers, prix et indices de satisfactions). En 2007, la Région Réunion a renouvelé cette mission pour 3 ans et seuls les crédits de paiement pour l'année 2009 figureront au budget.

De même, fortement impliquée dans le développement des infrastructures au service d'un meilleur accès aux services haut débit sur tout le territoire, la Région Réunion a mis en place un observatoire du haut débit pour 2009 et 2010.

Les enquêtes mises à jour régulièrement :

La mise à jour de l'étude sur l'évolution filière TIC réunionnaise, réalisée en 1996, 2000 et 2006 sera engagée en 2009.

En revanche, la mise à jour de l'étude sur l'équipement des entreprises et des administrations en matière de TIC, réalisée en 2003 et 2005, n'est pas envisagée.

Les études ponctuelles :

Il s'agit des études stratégiques permettant de préparer ou d'accompagner de nouveaux projets. En particulier, dans le cadre de l'accompagnement de « clusters » (« projets de groupement d'entreprises »), il est proposé de réaliser des études en lien avec les thématiques clés retenues.

Echanger les informations et les expériences :

L'Observatoire adhère depuis 2003 au réseau d'échanges des régions françaises sur les projets TIC, IRIS, porté par l'association OTEN. En 2009, l'expertise des autres régions sera notamment requise pour la mise en œuvre des projets de e-patrimoine et de développement durable, une étude sur ce dernier thème, mutualisée entre les Régions, devant être livrée début 2009.

Publier les informations essentielles, contribuer à la démocratisation de l'information

L'information du grand public sur les technologies, les usages et les services est maintenant largement prise en compte par les publications locales. La fonction d'information de la Région évolue en conséquence vers une sensibilisation plus marquée des acteurs aux évolutions lourdes et aux actions stratégiques de la Région

La lettre d'information Protel News

Réduite à une moyenne de quatre éditions par an, cette revue, bien connue du public après plus de quinze ans d'existence, confirmera, par des éditions plus thématiques, son rôle de publication de référence sur les grands projets pour la Réunion.

La participation aux manifestations pertinentes

Dans le même esprit de recentrage sur l'action de sensibilisation des acteurs-clés aux tendances lourdes et aux enjeux des TIC, la Région pourra participer à une manifestation locale ciblée. Une réflexion sera menée avec les structures (ECI, COSB, ILOI, ADCAM) et les professionnels (ADIR, ARTIC, APAR, ...) pour favoriser le regroupement et/ou les synergies entre les différentes manifestations portées par ces organismes. Ce préalable doit permettre à la Région de concentrer davantage ses moyens sur 2 ou 3 événements clés.

La Collectivité accompagnera également, dans le cadre de la mesure « actions collectives », les initiatives des acteurs économiques en faveur de la valorisation, de l'exportation des savoir-faire et des œuvres de la filière audiovisuelle et cinématographique.

Cibler les actions de sensibilisation

La Région continuera d'organiser quelques séminaires et rencontres, dans les domaines où une alerte plus spécifique et une communication directe vis-à-vis des professionnels sont nécessaires (évolutions technologiques, juridiques, économique), en s'appuyant sur des compétences internes ou externes.

D - Soutenir la compétitivité des entreprises de la Filière TIC

Le financement des investissements et de l'innovation

« L'étude sur l'évaluation des aides publiques en faveur des entreprises de La Réunion » réalisée en 2008 par le cabinet ACT Consultants à la demande de la Région Réunion comporte un diagnostic synthétique sur chaque secteur d'intervention. Cette étude permettra d'organiser en 2009 la démarche de refonte du système d'aides par secteurs.

Par ailleurs, il est proposé de stimuler les projets des entreprises par le lancement « d'appels à projets » pour passer d'une gestion en guichet à une gestion en concours : la Collectivité pourrait ainsi mieux accompagner les projets les plus innovants, ceux ayant le meilleur potentiel d'exportation...

Dans cet esprit, un appel à projets « clusters (groupement) TIC d'entreprises innovantes sur les secteurs porteurs TIC clés » a été lancé. Les propositions sont attendues en fin d'année 2008 ou en début d'année 2009.

Enfin, la Prime Régionale à l'Emploi facilite, dans des proportions difficiles à quantifier, l'accompagnement à la décision d'embauche durable ; mais l'attractivité de l'aide paraît faible. Cette aide s'adresse à quatre secteurs d'activités (industrie, artisanat, tourisme, TIC) et son impact sera mesuré afin de mieux cibler l'intervention de la Collectivité.

L'action en faveur d'un pôle de recherche T.I.C.

La mesure « pôle de recherche TIC » est cofinancée par la Région Réunion, l'Etat et l'Union Européenne. Les programmes 2007-2013 se sont placés dans la continuité des programmes 2000-2006. La mesure finance des programmes d'études, des recherches, et/ou des développements expérimentaux, notamment pluridisciplinaires, internes ou par regroupement de plusieurs institutions.

Alors que 2007 fut une année pauvre en projets, de nouvelles initiatives intéressantes en matière de recherche TIC ont été engagées à partir du milieu d'année 2008. Le soutien de la Région Réunion sera conforme à l'engagement contractualisé dans le cadre du PO FEDER 2007-2013.

La formation : l'école d'ingénieurs ESSIT OI

Le dossier d'habilitation de cette nouvelle formation d'ingénieurs en informatique et télécommunication portée par l'Université de La Réunion a reçu l'aval de la Commission des Titres d'Ingénieurs en janvier 2008. Il a été cependant demandé que la formation soit intégrée dans une école pluridisciplinaire comprenant notamment la formation agroalimentaire ESIDAI que la Région Réunion accompagne déjà. Le Ministère instruit actuellement la procédure de création de cette école interne.

Ce projet a donc pris beaucoup de retard mais reste prioritaire pour les acteurs économiques locaux. La Région Réunion l'inscrira donc dans son accompagnement plus général au développement des filières d'excellence, dans le cadre de la stratégie qu'elle s'est fixée vis-à-vis du développement des filières d'ingénieurs à la Réunion.

Les services aux entreprises et les mesures d'appui

Dans son souci de mutualiser les investissements et les initiatives, la Région Réunion souhaite s'inscrire dans une démarche de développement de plateformes de services pour les entreprises. Cette orientation pourrait, dans un premier temps, se concrétiser par un outil en faveur de la restructuration des politiques publiques d'accompagnement à la création d'entreprise

Ainsi, la Région Réunion étudiera la possibilité d'être région pilote pour le déploiement du portail régional pour la création d'entreprise sur la base d'une plate-forme de services en ligne mutualisée.

Outre ce projet, d'autres opérations seraient susceptibles d'émarger à la mesure « actions publiques et collectives TIC en faveur de l'économie marchande » du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 (la plateforme internet e-tourisme, des études menées par l'Observatoire, les projets collectifs des professionnels, ...).

E - Développer La production numérique locale

Accompagner la production cinématographique, multimédia et audiovisuelle

Développer la production audiovisuelle représente une spéculation attrayante pour notre territoire insulaire (forte valeur ajoutée sous un faible encombrement).

Pour transformer ce choix stratégique en réalité sur le terrain, c'est-à-dire en emplois stables et en œuvres de qualité, il est désormais indispensable que la production locale atteigne une taille critique qui puisse justifier des investissements et lui permette d'absorber les à-coups de la demande.

Pour cela, elle doit sécuriser ses accès aux marchés malgré l'éloignement physique, par la qualité de sa production mais aussi par une présence renforcée sur le terrain, dans le champ de vision des prescripteurs.

Les conclusions de l'étude d'impact de la localisation des tournages, menée en 2008, permettront de mieux adapter les outils publics pour faciliter les tournages en région et les formations aux métiers encore peu pourvus (assistant et administrateurs de production, acteur devant la caméra).

L'exercice 2009 sera, par ailleurs, consacré au suivi de la mise en œuvre des cadres d'intervention modifiés fin 2008.

Après la crise de 2006 (Chikungunya) et les incertitudes qui ont marqué l'année 2007 sur le financement des chaînes publiques, le soutien public aux projets de productions audiovisuelles, multimédia et cinématographiques sera maintenu afin de permettre le retour à la croissance et la reprise des marchés.

Le bureau d'accueil des tournages : ADCAM

La Région Réunion a redéfini les critères de son soutien à cette structure selon trois axes stratégiques :

- Le recrutement de nouveaux tournages, afin d'assurer un taux d'activités suffisant aux professionnels spécialisés ; ce volet fera l'objet d'un suivi rapproché, en raison de son impact direct sur l'emploi ;

- L'amélioration de l'accompagnement des tournages, par l'information et la promotion des œuvres à l'exportation ;
- La veille renforcée au niveau national et régional, par la collecte de données, les études et la tenue d'indicateurs au profit de la filière.

Le soutien aux clips et au multimédia

La refonte des cadres d'intervention pour les vidéo-clips et le multimédia sera engagée afin d'accroître la place de la filière réunionnaise sur les marchés et de tenir compte des résultats de l'étude 2008 sur le multimédia.

F – Appui à des secteurs clefs de l'économie réunionnaise

Appui au tourisme : le e-tourisme

En 2009, la plate-forme d'information et réservation touristique sera mise en service, avec une exploitation pouvant être confiée à IRT dans le cadre d'une convention d'objectifs. Les frais de maintenance et d'hébergement ont été acquis pour une période de 3 ans sur une volumétrie moyenne. Des investissements complémentaires pourront être nécessaires en fonction de l'adhésion des professionnels à ce projet.

L'effort devra aussi porter sur les contenus et les traductions. Cet effort sera principalement supporté par IRT. Cependant, afin de poursuivre la dynamique de réseau entre les acteurs touristiques et d'assurer le rafraîchissement de l'information sur l'ensemble des sites touristiques, un marché de fonds images et reportages pourra être engagé.

L'enrichissement de contenus pourra également provenir des projets issus de la valorisation du patrimoine réunionnais.

Appui au secteur culturel : la numérisation et la valorisation du patrimoine

L'étude sur le e-patrimoine conclue en 2008 a constaté notamment qu'une partie des fonds sont déjà numérisés, par les services du patrimoine et les musées, mais sous une forme qui n'est pas toujours adaptée pour le grand public et qu'une partie du patrimoine est en péril, notamment les fonds privés et les fonds de RFO.

Pour l'année 2009, quelques projets sont envisagés par la collectivité régionale au vu de leur complémentarité avec les projets existants sur le territoire et de leur intérêt pour enrichir les contenus des sites Internet de la Région et de ses partenaires (MCUR, DACS, acteurs du tourisme, musées...), dynamiser la filière TIC réunionnaise par le levier de la commande publique, répondre expressément à la demande des Réunionnais en matière de contenus Internet locaux : expositions virtuelles, la visite à distance de quelques bâtiments emblématiques de l'architecture créole, dispositif audio guide.

En conclusion

En 2009, un des principaux enjeux concerne le désenclavement de notre île. Il aura un impact conséquent et à long terme sur les offres à La Réunion.

Mais le développement de l'accès n'a de sens que si la population Réunionnaise bénéficie de nouveaux services. Aussi la Région Réunion maintient-elle ses actions en faveur des services et des usages.